



## Compte rendu du Conseil Municipal d'OUSSE Séance du 21 avril 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 19h30, le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents : 18** : Mesdames et Messieurs ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, BERNARD Téréza, BOURIAT Jean-Claude, CAPELLE Bernard, COURTADE Christine, COUTENET Jean-Louis, DARTHEZ Rémy, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LASSUS-PORTARIEU David, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MARSAIS Philippe, MENGEOLE Sandrine, PERROT Sandra, SOULAGNET Christophe et ZEROUAL Sylvie.

**Absents représentés : 1**

- PUPION Claire : procuration à LIMERAT Bernadette

La convocation a été affichée le 15 avril 2026

Secrétaire de séance : ZEROUAL Sylvie

---

### **Objet 1 : Résiliation de l'adhésion au service Patrimoine et Architecture de l'APGL**

Le Maire indique que la commune est abonnée à l'ensemble des services de l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale) à savoir : service du numérique, service administratif, service voirie et réseaux et service Patrimoine et Architecture.

Il précise que la commune fait régulièrement appel aux 3 premiers services.

Le service Patrimoine et Architecture en revanche n'est pas consulté. En effet, pour les questions de ce domaine, il est fait appel aux services de la Communauté d'Agglomération, en particulier le service Urbanisme qui instruit également pour la commune les dossiers d'autorisation d'urbanisme, de publicité extérieure et, au besoin, propose un conseil en matière d'architecture et de patrimoine et de veille juridique dans l'ensemble de ces domaines.

Il apparait donc que l'adhésion à un 2<sup>e</sup> service de même nature fait doublon.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de résilier l'adhésion de la commune au service Patrimoine et Architecture de l'APGL et ce dès la première échéance possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de résilier l'adhésion au service Patrimoine et Architecture de l'APGL à la première échéance possible

**Présents : 18    Exprimés : 19    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 19**

## **Objet 2 : Approbation du Compte de gestion 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier Municipal.

Les résultats budgétaires de clôture de l'exercice 2025 s'élèvent à :

- un excédent en section d'investissement de :	<b>882 429,81 €</b>
- un excédent en section de fonctionnement de :	<b>351 997,85 €</b>
- un excédent total de :	<b>1 234 427 ,66 €</b>

Le Maire invite l'assemblée au débat et au vote quant à ce document.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte de gestion du receveur municipal 2025.

**Présents : 18    Exprimés : 19    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 19**

## **Objet 3 : Approbation du compte administratif 2025**

Monsieur le Maire place l'assemblée communale sous la présidence de Monsieur COUTENET, Premier Adjoint.

Le Président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif du Maire. Après rapprochement avec le compte de gestion du receveur municipal, il n'a pas été relevé de différences d'écritures ni de montants.

Pour rappel, les résultats budgétaires de l'exercice 2025 s'élèvent à :

- un excédent en section d'investissement de :	<b>882 429,81 €</b>
- un excédent en section de fonctionnement de :	<b>351 997,85 €</b>
- un excédent total de :	<b>1 234 427 ,66 €</b>

Le Président invite l'assemblée au débat et au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif du Maire pour l'exercice 2025.

**Présents : 17    Exprimés : 18    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 18**

## **Objet 4 : Affectation du résultat 2025**

Monsieur le Maire rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2025 et expose le résultat de clôture de l'exercice 2025. Il explique aux membres de l'assemblée qu'il convient de les intégrer au budget primitif à venir.

Les résultats de clôture pour l'année 2025 s'établissent à :

- Un excédent de 882 429,81 € en section d'Investissement,
- Un excédent de 351 997,85 € en section de Fonctionnement.

Monsieur le Maire propose :

- L'affectation de l'intégralité de l'excédent de la section de Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2026 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- L'affectation de l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2026 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté », soit 882 429,81 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE**
  - d'**AFFECTER l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement, soit 351 997,85 €, en recettes de la section Investissement du budget primitif 2026 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
  - d'**AFFECTER l'excédent de la section Investissement, soit 882 429,81 €, en Recettes de la section Investissement du budget primitif 2026– article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté »**

**Présents : 18**

**Exprimés : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 19**

### **Objet 5 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières bâti et non-bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux 2026 s'établiraient alors comme suit :

	2025			2026		
	Bases	Taux- %	Produits	Bases	Taux- %	Produit
Taxe Fonc. Bati	2 137 000	25,40	542 798,00	2 187 000	25,40	<b>555 498,00</b>
Taxe Fonc. Non-Bati	25 100	41,01	10 294,00	23 000	41,01	<b>9 432,00</b>
Taxe habit.	55 500	9,98	5 539,00	74 900	9,98	<b>7 475,00</b>
	Produits attendus		<b>558 631,00</b>			<b>572 405,00</b>

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,01 %
- taxe d'habitation : 9,98 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Présents : 18**

**Exprimés : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 19**

## Objet 6 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations. Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **VOTE une subvention aux associations suivantes :**

Association	Montant subvention 2026	Contre	Abstention	Pour
Amicale des Anciens Combattants	500 €	0	0	19
Football Club Ousse	500 €	0	1	18
FNACA Vallée de l'Ousse	40 €	0	0	19
Association des Parents d'Elèves	400 €	0	1	18
Foyer d'Animations	1 600 €	0	0	19
Entente Lée-Ousse Handball	2 400 €	0	0	19
Société de chasse de la Ribère	400 €	0	0	19
Coopérative scolaire Ecole Jules Verne	5 400 €	0	0	19
Comité des fêtes	3 700 €	0	0	19
Pelote Oussoise	500 €	0	0	19
ADMR Vallée de l'Ousse	500 €	0	0	19
La Boule Oussoise (Pétanque)	300 €	0	1	18

➤ **DIT que les crédits nécessaires, soit 16 240 €, seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune.**

## Objet 7 : Subventions de fonctionnement au CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au CCAS pour l'année 2026.

Il indique les missions du CCAS en notamment la prise en charge du repas des aînés et de la participation au Centre de Loisirs d'ARTIGUELOUTAN pour les familles d'OUSSE.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € au CCAS de Ousse,
- **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget principal de la commune au compte 657363
- **CHARGE** Monsieur le Maire des opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente.

**Présents : 18**

**Exprimés : 19**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 19**

## **Objet 8 : Fongibilité des crédits en M57 pour le budget 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section

Considérant que, par délibération en date du 10 octobre 2023, la collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique désormais systématiquement au budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans **la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **PRECISE** que M. le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus prochaine séance

**Présents : 18    Exprimés : 19    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 19**

## **Objet 9 : Vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération portant affectation des résultats. Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances.

Le projet de budget est présenté en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le projet de Budget primitif 2026 de la Commune d'OUSSE, équilibré à :

- **920 888,00 € en section de Fonctionnement**
- **1 521 291,66 € en section d'Investissement,**

- **DIT** que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,  
- **DIT** que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire

### **Section de fonctionnement :**

▪ Chapitre 011 : charges à caractère général :	263 600,00 €
▪ Chapitre 012 : charges de personnel :	350 650,00 €
▪ Chapitre 14 : atténuations de produits :	15 000,00 €
▪ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :	109 700,00 €
▪ Chapitre 66 : charges financières (intérêts des emprunts)	5 900,00 €
▪ Chapitre 68 : Dotations aux provisions :	200,00 €
▪ Chapitre 23 : virement à section d'investissement :	175 838,00 €

**TOTAL DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 920 888,00 €**

▪ Chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes :	
○ Cantine -Garderie	65 000,00 €
○ Redevance Occupation Domaine Public	6 000,00 €
▪ Chapitre 73 : impôts et taxes :	
○ Impôts directs	658 000,00 €
○ Attribution de compensation CDA	55 000,00 €
○ FNGIR	7 400,00 €
▪ Chapitre 74 :	79 000,00 €
▪ Chapitre 75 :	50 000,00 €
▪ Chapitre 78 : reprises sur provisions	488,00 €

**TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 920 888,00 €**

### **Section d'investissement :**

▪ Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés :	38 000,00 €
▪ Opération 61 Aménagements Ecole :	400 000,00 €
▪ Opération 63 Cimetière	60 000,00 €
▪ Opération 64 Aménagement centre-bourg :	359 265,66 €
▪ Opération 65 Aménagement loisirs et sports :	80 000,00 €
▪ Opération 70 Bâtiments communaux :	20 000,00 €
▪ Opération 71 Réseaux :	100 000,00 €
▪ Opération 80 Voirie :	363 000,00 €
▪ Opération 82 Eclairage public :	50 000,00 €
▪ Opération 90 Achat de matériel :	28 000,00 €
▪ Opération 91 Aménagements rue de l'Église :	15 000,00 €
▪ Opération 92 Église	20 000,00 €
▪ Opération 100 Illuminations :	2 000,00 €
▪ Opération 101 Rénovation intérieure Foyer municipal :	10 000,00 €
▪ Opération 106 Création d'un site internet :	5 000,00 €
▪ Ecritures d'ordre :	1 026,00 €

**TOTAL DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 521 291,66 €**

▪ Chapitre 10 :	
○ Excédent de fonctionnement reporté	351 997,85 €
○ FCTVA	110 000,00 €
▪ Virement de la section de fonctionnement :	175 838,00 €
▪ Reports des excédents d'investissement :	882 429,81 €
▪ Ecritures d'ordre :	1 026,00 €

**TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 521 291,66 €**

**Présents : 18    Exprimés : 19    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 19**

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de D2026/14 à D2026/22.

*Cette séance comporte les délibérations suivantes :*

1. Résiliation de l'adhésion au Service Patrimoine et architecture de l'APGL64
2. Approbation du Compte de gestion 2025 du Trésorier
3. Approbation du Compte administratif 2025 de la commune
4. Affectation du résultat 2025
5. Fixation des taux des taxes 2026
6. Vote des subventions aux associations
7. Vote de la subvention de fonctionnement au CCAS
8. Fixation du taux de la fongibilité des crédits pour 2026
9. Vote du budget